

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 juin 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 10 juin 2013

2013 V. 18 G Vœu relatif à la situation financière et à la pérennité de la maternité des Bluets.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Considérant que la maternité des Bluets est un établissement de référence, un pôle de périnatalité de grande qualité dans l'Est Parisien, avec une maternité de niveau I, un centre agréé de procréation médicalement assistée, un service de gynécologie chirurgicale, un centre de planification familiale et de dépistage des maladies sexuellement transmissibles, un service d'urgence ouvert 24h/24 ;

Considérant les difficultés financières rencontrées par l'hôpital Pierre ROUQUES, et sa maternité des « Bluets », pionnière dans l'accompagnement personnalisé des femmes enceintes et des couples, avec une prise en charge à la fois médicale, psychologique et sociale, et ce depuis plus de 60 ans ;

Considérant que la maternité des Bluets, clinique à but non lucratif du 12^e arrondissement et particulièrement reconnue pour ses accouchements sans douleur, est dans une situation financière très délicate ;

Considérant que cet établissement a été pénalisé par le passage à la tarification et à l'activité (T2A) ;

Considérant que ce mode de tarification des actes de santé n'est pas favorable aux établissements comme la maternité des Bluets, qui mettent l'accent sur l'accompagnement des familles et la prévention, difficilement comptabilisables et donc non rémunérés par l'Assurance Maladie ;

Considérant qu'en l'espace de dix ans et forte de sa réputation, la maternité des Bluets a quasiment doublé son activité, avoisinant désormais les 3.000 accouchements annuels, et réalisant chaque année 900 IVG et 1.000 procréations médicalement assistées ;

Considérant que le déficit de l'établissement avoisine désormais les 6,3 millions d'euros ;

Considérant que la maternité est gérée par l'association Ambroise Croizat, qui gère également les centres de rééducation professionnelle et sociale (CRP) Jean Timbaud (93), Suzanne Masson (12^e) et Louis Gatignon (département du Cher) ;

Considérant l'engagement d'aide au redressement pris par l'ARS en mars 2012, avec la mise en place d'une mission d'appui, et la remise d'un rapport comportant 67 préconisations dont le besoin rapide de 4 millions d'euros pour éviter la cessation de paiement ;

Considérant que l'association tente aujourd'hui une action pour se rapprocher de l'équilibre financier en tenant compte des préconisations de ce rapport ;

Considérant que la situation financière difficile des Bluets, en raison des difficultés rencontrées aujourd'hui avec l'ARS, peut mettre en péril la survie de la maternité ;

Sur la proposition de l'Exécutif,

Réaffirme son soutien à la maternité des Bluets, à son personnel ainsi qu'aux familles accueillies

et émet le vœu que :

- M. le Maire de Paris demande à l'Agence Régionale de Santé (ARS) un rapport d'étape sur les Bluets qui pourra permettre d'engager une réflexion avec le Ministère de la Santé, l'ARS et les acteurs concernés sur la situation financière de la maternité des Bluets et sa pérennité ;
- M. le Maire de Paris s'assure auprès de l'ARS, que les moyens nécessaires pour garantir la pérennité et la spécificité de la maternité des Bluets soient dégagés.